

accord copropriété et terrasse

Par johnjohn3131, le 29/04/2011 à 20:57

Bonjour à tous,

Je suis propriétaire d'un appartement dans une copropriété.

Cet appartement situé au 1 er étage possède un balcon auquel on peut accéder soit par l'appartement soit par des escaliers privatifs qui se trouvent dans la cour de l'immeuble.

Afin de sécuriser notre appartement, nous souhaitions "fermer" ces escaliers et empêcher ainsi d'éventuels cambrioleurs de passer par l'extérieur pour accéder à nos fenêtres. De plus, en fermant les escaliers nous souhaitions en profiter pour les "couvrir" et créer une terrasse au dessus.

Nous avons donc convoqué une assemblée générale extraordinaire pour présenter notre projet.

Malheureusement avec 508 tantièmes contre 528 pour les opposants au projet, nous devons remettre nos plans dans les cartons :-((

Motif évoqué par les copropriétaires qui ont refusé : l' esthétique de notre proposition.

Nous savons bien que ce motif n'est en fait qu'une mauvaise excuse et que les raisons réelles tiennent plus de la jalousie et de la mesquinerie... Nous proposions un projet d'architecte particulièrement pensé et esthétique sur un bâtiment dont la façade est laissée à l'abandon depuis 30 ans ! Nos opposants ne font donc rien depuis des années, leurs volets sont écaillés, la façade décrépie, mais ils jugent l'esthétique de notre projet...

J'en viens donc à ma question : pouvons-nous créér une terrasse démontable au lieu d'une terrasse bâtie et ainsi échapper à l'avis de la copro ?

Y'a t'il d'autres solutions selon vous ??

Merci d'avance!